

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST-AFRICAIN, Dakar

filiale de la [Société navale de l'Ouest](#) (groupe SAGA)

Étude de M^e Gaëtan LEGOUY, notaire à Dakar, 35, rue Thiers

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST-AFRICAIN
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
Siège social : Dakar, boulevard Pinet-Laprade, 34
(Paris-Dakar, 12 avril 1947)

CONSTITUTION

I

Suivant acte sous signatures privées en date à Dakar du 10 mars 1946, dont l'un des originaux, enregistré, est demeuré ci-annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement ci-après analysé sous le chiffre II :

Monsieur Marcel KRAFFT ¹, négociant, demeurant à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, n° 32 ;

Ayant agi au nom et pour le compte comme étant l'un des gérants statutaires de la société à responsabilité limitée, dénommée « SOCIÉTÉ OUEST-AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES », au capital. actuel de un million cinq cent mille francs, dont le siège social est à Dakar, boulevard Pinet-Laprade, n° 32, constituée entre lui et la Société anonyme dénommée « Société navale de l'Ouest » (Entreprise de transports maritimes) au capital de 6.500.000 francs, ayant son siège social à Paris, rue Aubert, n° 8, suivant acte reçu par maître LEGOUY, notaire à Dakar, le 15 novembre 1941, complété par un autre acte du même notaire en date du 22 novembre de la même année, tous deux enregistrés et publiés conformément à la loi.

A établi les statuts d'une société anonyme

.....

III

Du procès verbal déposé au rang des minutes de M^e LEGOUY, notaire sus-nommé, à la date du 14 mars 1947, enregistré audit lieu le 14 mars suivant folio 68, case 783, par le receveur qui a perçu les droits, de la réunion de l'assemblée générale constitutive des actionnaires de la Sté anonyme dénommée « Société navale de l'Ouest-Africain » tenue à Dakar au siège social, à la date du onze mars mil neuf cent quarante sept aux termes de laquelle, lesdits actionnaires ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, analysée sous le chiffre II qui précède et nommé monsieur Karpel, demeurant à Dakar 12, rue Colbert, comme commissaire aux comptes pour le premier exercice, et monsieur Léon Retail, demeurant 24, rue Beaubourg à Paris, comme commissaire suppléant.

En outre l'assemblée a nommé comme administrateurs pour une durée de six années
Monsieur Masset Eugène [Société anonyme de gérance et d'armement (Rothschild)],
Monsieur Raymond Dekonink,
Monsieur Marcel Krafft,
Monsieur Oltramare-Moindron [Société navale de l'Ouest]

¹ Marcel Krafft : de [Smith et Krafft](#), transit à Dakar, et de la Société ouest-africaine d'entreprises maritimes.

et Monsieur Pitois Marcel [Société navale de l'Ouest].

En outre, le président a déclaré que la société est définitivement constituée à la date du 11 mars 1947.

.....

Transports
(*L'Économiste européen*, 25 mai 1947)

Sous le titre de Société navale de l'Ouest-Africain, une nouvelle entreprise de navigation s'est fondée à Dakar avec le concours de la Société navale de l'Ouest dans le but d'assurer des services de cabotage sur la côte de l'A.O.F. Elle vient de recevoir son premier navire, cargo de 550 tonneaux de jauge brute et 600 tonnes environ de port en lourd.

Nouvelles de la mer et de l'air
Un nouveau caboteur sur la Côte d'Afrique
(*Paris-Dakar*, 25 novembre 1947)

Une nouvelle unité de la flotte coloniale française est née :

Le *m/s Saloum*, navire de 1.450 tonnes, qui est destiné au cabotage en Afrique Occidentale Française et plus particulièrement conçu pour la desserte des rivières du Sénégal, a été lancé à Goole le 15 novembre.

Construit et réalisé à la suite d'études menées par la Société navale de l'Ouest, de concert avec son organisation en Afrique, la [Société ouest-africaine d'entreprises maritimes](#), le *Saloum* est le premier d'une série de deux navires commandés en Angleterre à la Goole Shipbuilding and Repairing Company par le gouvernement français qui avait bien voulu les comprendre dans son programme de construction de la Marine marchande.

Primitivement destinés l'un et l'autre à la Société navale de l'Ouest qui en avait pris l'initiative, c'est, en définitive, seulement le *Saloum* qui sera attribué à cette société, le second, qui portera le nom de *Ouoloff*, ayant été réservé à la Compagnie de navigation Paquet, en vertu des règles d'attribution pour le remplacement de tonnages perdue.

De toutes façons, le *Ouoloff* sera, lui aussi, affecté au cabotage colonial et c'est ainsi deux unités neuves très modernes dont la Colonie va bénéficier grâce aux initiatives de la Société navale de l'Ouest.

Marquant tout l'intérêt que le ministère de la France d'Outre-Mer prend à cette réalisation, ce département s'était fait représenter au lancement. D'autre part, M. Dumas, administrateur des Colonies, délégué à Paris du Gouvernement Général de l'A.-O.F. avait bien voulu représenter à la cérémonie le Haut-Commissaire, gouverneur général de l'A.O.F.

À côté des dirigeants de la Société navale de l'Ouest et de la Société navale de l'Ouest Africain, sa filiale, qui exploitera ce caboteur sur le plan local, M^{me} Krafft, représentant son mari, gérant de la Société ouest-africaine d'entreprises maritimes et également administrateur de la Société navale de l'Ouest-Africain, avait tenu à être présente à cette manifestation.

D'une conception très osée, le *Saloum* apportera un élément nouveau dans le trafic colonial et notamment pour le transport, entre les points de production et Dakar, des graines d'arachides destinées, soit aux huileries, soit au complément des navires exportateurs.

Compte tenu de sa capacité cubique de 2.750 mc, ce navire, avec un tirant d'eau de 3 m., 80. qui correspond à une portée en lourd de 1.450 tonnes, pourra sortir de la barre de Sangomar avec un plein chargement d'arachides.

Ses dimensions sont les suivantes :

— Longueur hors-tout 74 m. ;

— Largeur : 12 m. ;

— Creux sur quille : 5m. 50.

Il est du type à un pont, avec dunette et gaillard.

Les cales sont au nombre de trois, avec les longueurs suivantes :

— 15 m., 18 m. et 18 m.

La grande innovation que comporte cette unité est la réalisation de deux écoutilles symétriques s'étendant sur toute la longueur des cales à bâbord et tribord, ces écoutilles étant séparées par une poutre médiane au-dessous de laquelle il a été prévu une cloison amovible sur toute la longueur du navire.

D'autre part, chacune de ces cales sera desservie, non par des mâts de charge, mais par des grues électriques de deux tonnes pouvant travailler à la benne preneuse lorsqu'il s'agira de cargaison en vrac. Ces dispositions doivent permettre des manutentions extrêmement rapides. Les écoutilles sont couvertes par des panneaux métalliques repliables, du type « Mac Gregor » qui permettront l'ouverture et la fermeture très rapides des cales.

La propulsion sera assurée par un moteur Diesel du type Mirrlees, placé à l'arrière — d'une force de 810 CV — lui assurant une vitesse commerciale de 9 nœuds.

Deux groupes électrogènes de 50 khm alimenteront l'éclairage du bord et fourniront la force nécessaire aux appareils auxiliaires.

Les aménagements ont été spécialement étudiés en vue de l'exploitation sous les tropiques. Des cabines spacieuses, comportant chacune une douche, ont été aménagées pour les officiers. Les postes d'équipage seront largement aérés et les hommes disposeront eux aussi d'appareils sanitaires pour leur assurer le maximum de confort. Le personnel indigène sera logé à l'avant où des douches et w-c. ont été également prévus. Un local spécial a été aménagé pour le logement des manœuvres que le navire sera appelé à transporter pour ses opérations sur la côte ; une cuisine indépendante a été prévue.

Le navire sera muni de la téléphonie sans fil et de tous les appareils modernes de navigation. Inutile de dire que des frigidaires ont été prévus pour les provisions de bord.

Le nombre des cabines dépassant l'effectif normal des officiers, le navire pourra prendre quelques passagers, ce qui sera particulièrement apprécié en Afrique.

Dès la fin des opérations de lancement, le *Saloum* a été amarré à son poste d'armement où il pourra recevoir sa machine et tout l'équipement qui reste à installer.

Les constructeurs, espèrent pouvoir le livrer à ses armateurs fin janvier 48 et c'est donc dès cette campagne, dans quelques mois, que le *Saloum* apportera son appoint pour les transports vitaux de la Colonie, que la direction des Travaux Maritimes a assurés depuis la guerre, avec des moyens souvent de fortune, mais qu'il est important de voir remplacer par un équipement parfaitement adapté au trafic.

Aux s/s *Les-Andelys* et *Pierre-Corniou*, que la Société navale de l'Ouest exploite sur sa ligne côte d'Afrique, est venu s'adjoindre le m/s *Saint-Mathieu*, de 7.200 tonnes, construit au Canada, et qui vient d'effectuer son premier voyage sur la C.O.A, où la Navale de l'Ouest compte l'utiliser.

Nous sommes heureux de constater la reprise des services de cet armement qui a été durement éprouvé par la guerre puisque, sur huit navires de ligne que comportait sa flotte en 1939, aucun ne subsistait après la Libération.

Publicité
(Paris-Dakar, 8 février 1948)

IMPORTATEURS — EXPORTATEURS
===== UNE ORGANISATION UNIQUE A VOTRE DISPOSITION =====
« DE VOTRE USINE EN EUROPE A VOTRE PORT AFRICAIN »
VOS MARCHANDISES - VOS PRODUITS - SERONT ACHEMINES DE BOUT EN BOUT
par un seul intermédiaire

S. O. A. E. M. SOCIETE OUEST AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES S. A. R. L. — CAPITAL 6.000.000 C.F.A. 27, Boulevard Pinet Laprade, DAKAR (Sénégal) Télégrammes : Ouestafrimar - Dakar - Krafft - Dakar. Téléphone : 24-16	S. N. O. A. SOCIETE NAVALE DE L'OUEST AFRICAIN S.A. — CAPITAL 10.000.000 C.F.A. 27, Boulevard Pinet Laprade, DAKAR (Sénégal)
---	--

AGENTS de la SOCIETE NAVALE DE L'OUEST
et de la BARBER WEST AFRICAN LINES

AGENCES OUEST AFRIQUE ABIDJAN : B. P. 207, Ouestafrimar DOUALA : B. P. 184, Ouestafrimar LIBREVILLE : B. P. 72, Ouestafrimar	PORT-GENTIL : B. P. 91, Ouestafrimar POINTE-NOIRE : B. P. 103, Ouestafrimar
---	--

DEPOTS CHARBONS DE SOUTE A POINTE-NOIRE
ET DOUALA

VOUS OFFRENT des Correspondants dans tous les Ports d'AFRIQUE DU NORD - MAROC - FRANCE - BELGIQUE
un réseau complet de TRANSIT et de FERRY GROUPAGE de L'USINE AU PORT D'EMBARQUEMENT

ARMEMENT COLONIAL AU CABOTAGE
PAR NAVIRES SPECIALISES RAPIDES : FRET - PASSAGERS
Téléphone : 24-16, DAKAR Télégramme : ESSENOA, DAKAR
DESSERVANT LES PORTES A.O.F. - A.E.F., DANS LES MEILLEURES CONDITIONS
DE RAPIDITE ET DE SECURITE

Tous renseignements peuvent être obtenus chez :
(SOCIETE OUEST AFRICAINE D'ENTREPRISES MARITIMES — 9 Rue Jacques BINGEN — PARIS (XVIIème) Télégramme : OUESTAFRIMAR — PARIS — Téléphone : CARNOT 8900

S. N. O. A.
SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST-AFRICAIN
S.A. - CAPITAL 10.000.000 C.F.A.
27, boulevard Pinet-Laprade, DAKAR (Sénégal)
ARMEMENT COLONIAL AU CABOTAGE
PAR NAVIRES SPÉCIALISÉS RAPIDES: FRET - PASSAGERS
Téléphone : 24-16, DAKAR Télégramme : ESSENOA, DAKAR
DESSERVANT LES PORTES A.O.F.-A.E.F., DANS LES MEILLEURES CONDITIONS DE
RAPIDITÉ ET DE SECURITÉ

INAUGURÉ HIER SOIR PAR LE HAUT COMMISSAIRE,
LE « SALOUM » PART AUJOURD'HUI A KAOLACK
(Paris-Dakar, 7 avril 1948)

Hier, à 18 heures, une foule nombreuse des plus hautes personnalités dakaroises, entourant MM. Marcel Krafft, Raymond Deconink, administrateurs, et A. Vandezande, directeur de la S.N.O.A., accueillait le haut commissaire Béchard, venu spécialement au môle 1 pour inaugurer la mise en service du nouveau caboteur arachidier « Le Saloum », reçu dimanche par la Société navale de l'Ouest Africain.

Dans l'assistance, on reconnaissait le général Magnan, le médecin général Peltier, M. Mahé, directeur du bureau de coordination des services techniques, le commandant Gens, commandant le port, M. Bourrières, directeur du port, MM. Philippe, directeur des Transports maritimes, Dupenher, directeur des Chargeurs Réunis, O'Quin, directeur de la Compagnie Paquet, Durbin, directeur des Messageries du Sénégal, Discacciati, directeur de la « Socomar », etc. Bossard, directeur des Charbonnages, Roux, directeur de la « Socopao » ; Noël, directeur du Service des contributions, des représentants de nombreuses maisons de commerce parmi lesquels M. Jordano, directeur de la C.F.A.O.

et Cusenier, directeur des Salins du Sine Saloum, et à leur tête M. Tascher, président de la chambre de commerce, et le monde du port, notamment MM. Lamothe et Escande, commissaires du port, et de capitaine Brasseur, commandant les sapeurs-pompiers de Dakar. .

Piloté par M. Deconink, le haut-commissaire, accompagné de M. Servan-Schreiber, attaché de presse, visite la nouvelle imité, se fait expliquer l'utilité des nouveaux aménagements, la différence de possibilités entre les mâts de charge et les grues, inspecte les appartements et la salle des machines et manifeste le plus vif contentement.

La Société navale de l'Ouest-Africain reçoit alors ses hôtes dans un hangar du môle I agréablement aménagé.

L'allocution de M. Deconink

Avant de sabler le champagne... et que ne s'établissent, autour des petits fours, les conversations des gens de mer, M. Deconink prend la parole pour rappeler qu'il y a quelques jours, M. Béchard assistait, sur ce même emplacement, à la pose de la première pierre des travaux d'agrandissement du môle I et qu'aujourd'hui, il a bien voulu participer à l'inauguration du premier navire construit spécialement pour l'A.O.F.

« Depuis 1942, précise-t-il, la S.N.O.A. avait prévu la nécessité du cabotage. Or, faute de navires français, il a fallu faire appel à des affrétés étrangers. Le « Saloum » et bientôt le « Ouolof » — qui sera exploité par la Compagnie Paquet — permettront d'économiser de précieuses devises. »

M. Deconink rend, en passant, hommage à la compréhension de MM. Jarre et Bosc qui ont permis l'acquisition du « Saloum ». Il reconnaît que la conception du bateau est osée mais pense que le premier voyage à Kaolack — qu'il effectue aujourd'hui — démontrera ses qualités.

Et l'orateur de conclure en rappelant que ce navire, appelé à rendre de précieux services, ne sera à même d'apporter sa contribution à l'économie du Sénégal que dans la mesure où son combustible sera assuré, et en remerciant M. Béchard de ce qu'il voudra bien faire pour régler cette question.

La réponse de M. Béchard

Dans une improvisation de la meilleure venue, M. le Haut commissaire remercie l'armement de la S.N.O.A. de l'effort entrepris et l'assure — comme tous les armements d'ailleurs — de l'intérêt qu'il apportera toujours — lui et ses services — à l'étude des problèmes commerciaux et maritimes, mais déplore de ne pouvoir apporter de solution — « et Paris pas plus que nous » — au problème du mazoutage.

« Il faut espérer, dit-il en substance, que ceux qui détiennent le pouvoir d'apporter cette solution, s'y attacheront ! »

Quant à la conception osée du « Saloum », il en félicite les administrateurs, « étant heureux, spécifie-t-il, qu'on soit sorti des sentiers battus ».

Et il conclut en souhaitant que ce soit l'alimentation des huileries locales, bien plus que le complément des chargements de graines pour la métropole qu'ait à accomplir le « Saloum ».

J. H.

LÉGION D'HONNEUR
(JORF, 19 août 1949)[manquant]
(*Climats*, 26 août 1949)
(*Paris-Dakar*, 27 août 1949)

Chevalier
Dekonink R., administrateur de la Société navale de l'Ouest africain

VENTE DU CABOTEUR « VOURI » À UN ARMEMENT INDOCHINOIS
(*L'Antenne*, 3 décembre 1953)

Le caboteur à moteur « Vouri », se trouvant actuellement dans le port de Casablanca, vient d'être vendu à des acquéreurs indochinois par l'entremise de MM. Barry-Rogliano Salles (Ventes), à Paris.

Cette unité, construite en 1944, jauge brut 485 tx, a une portée en lourd d'environ 700 tonnes et appartenait à la Société navale de l'Ouest-Africain à Dakar.

VENTE D'UN NAVIRE
(*Journal officiel de l'AEF*, 1^{er} janvier 1958)

Par acte S. S. P. en date à Paris du 6 novembre 1957, enregistré à Paris S. S. P. le 15 novembre 1957, M. TERCY (Louis), immatriculé au registre du commerce de la Seine sous le n° 968.969, demeurant à Paris, 86, boulevard de Courcelles, a cédé ses droits sur le navire « Petit Frère », cargo de 326 tx 94 de jauge brute et 148 tx 59 de jauge nette, immatriculé à Rouen sous le n° 1709 à la « Société navale de l'Ouest-Africain », société anonyme au capital de 10.000.000 de francs C. F.A. dont le siège social est à Dakar, 34, boulevard Pinet-Laprade.

Ladite cession a été autorisée par M. le secrétaire à la Marine marchande le 14 novembre 1957 et la mutation en douanes a été effectuée le 9 décembre 1957.

Toutes oppositions à ladite vente seront reçues dans les 2 mois au plus tard après la présente publication chez l'« Union maritime et financière », 56, rue de Provence, à Paris auprès de laquelle les parties ont fait élection de domicile et désignée comme tiers séquestre des fonds versés par la « Société navale de l'Ouest-Africain ».
